

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/06/2024 - B2024/006283 - 2022 B 01836 - 919 490 748 - 2 FH Transports

6983

2023

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er. EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2 FH TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		35 RUE KAHL AM MAIN		38090 VILLEFONTAINE		
SIRET		9 1 9 4 9 0 7 4 8 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				31 08 2023		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	31 972 030	6 295	
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
		Total I (5)	044	31 972 048	6 295	25 677
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7 668 070		7 668
		Autres * (3)	072	882 074		882
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	5 242 086		5 242
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II	096	13 792 098		13 792	
Total général (I + II)		110	45 764 112	6 295	39 469	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		4 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		15 118	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		19 118	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		3 164	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	10 321	172	17 187
	Produits constatés d'avance		174			
			Total III	176		20 351
Total général (I + II + III)		180			39 469	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	39 272	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2024

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 2 FH TRANSPORTS

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial Autres	
	Immobilisations corporelles		25 677
	Immobilisations financières		
	Total I	25 677	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
	Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	{ Clients et comptes rattachés Autres	7 668
			882
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités		5 242
Charges constatées d'avance			
Total II	13 792		
Total général (I + II)		39 469	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		4 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		15 118
	Provisions réglementées		
Total I	19 118		
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		3 164
	Autres dettes		17 187
	Produits constatés d'avance		
Total III	20 351		
Total général (I + II + III)		39 469	

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise * SARL 2 FH TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/> *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 08 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *				217	218
							62 510
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
Autres produits				230	11		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	62 522		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)				242	27 325	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243		244	872	
	Rémunérations du personnel *				250	3 400	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 740	
	Dotations aux amortissements *				254	6 295	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	39 632		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	22 890		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			
				294			
Produits exceptionnels (IV)				290	1 000		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 699		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	15 118		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	15 118		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	2 699	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	178	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	17 995		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	17 995		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL 2 FH TRANSPORTS						Néant <input type="checkbox"/>					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404				406			
	Autres	410		412		414				416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424				426			
	Constructions	430		432		434				436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	900	444				446	900		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454				456			
	Matériel de transport	460		462	36 706	464		7 300		466	29 406		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 666	474				476	1 666		
Immobilisations financières		480		482		484				486			
TOTAL		490		492	39 272	494	7 300			496	31 972		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Dotations		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497					498			499
Autres immobilisations incorporelles			500		502					504			506
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512					514			516
	Constructions		520		522					524			526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		275	534		536		275	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542					544			546
	Matériel de transport		550		552		5 539	554		556		5 539	556
	Autres immobilisations corporelles		560		562		481	564		566		481	566
TOTAL			570		572		6 295	574		576		6 295	576
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle	Prix de cession*		Plus ou moins-values						
							Court terme*		Long terme				
		①	②	③	④	⑤	19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧		
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
9													
10													
Total	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2 FH TRANSPORTS				Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter				
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325				381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				380
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2 FB TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 20/09/2022		et clos le : 31/08/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	
0					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	
				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024		016	
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le <input type="text" value="3 1 0 8 2 0 2 3"/>		SIREN <input type="text" value="9 1 9 4 9 0 7 4 8"/>	
Dénomination de l'entreprise <input type="text" value="2 FH TRANSPORTS"/>			
Adresse (voie) <input type="text" value="35 RUE KAHL AM MAIN"/>			
Code postal <input type="text" value="3 8 0 9 0"/>		Ville <input type="text" value="VILLEFONTAINE"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Adresse N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Adresse N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Adresse N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Adresse N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>
Nom marital <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
Adresse N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

Titre (2) <input type="text"/>	Nom patronymique <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>
Nom marital <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance : Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>
Adresse N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant *

Exercice clos le 3 1 0 8 2 0 2 3

SIREN 9 1 9 4 9 0 7 4 8

Dénomination de l'entreprise 2 FB TRANSPORTS

Adresse (voie) 35 RUE KAHL AM MAIN

Code postal 3 8 0 9 0

Ville VILLEFONTAINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Voie []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Voie []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant **919490748**

2 FH TRANSPORTS

35 RUE KAHL AM MAIN

Désignation du déclarant

38090 VILLEFONTAINE

Code activité NAF

Référence d'Obligation Fiscale TDFC **IS1**

Référence d'Obligation Fiscale CVAE **CVAE1**

Désignation du conseil

Pas de conseil
 Comptable **SARL** **BH EXPERTISE**
 Cabinet Conseil
 Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale **BI**

Régime fiscal **RS**

Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) **IS**

Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration **NOR**

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N **20/09/2022**

Date de clôture de l'exercice ou période N **31/08/2023**

Durée de l'exercice ou période N **12**

Date d'arrêt provisoire des comptes

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 **31/12/2021**
(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) **12**

D. MONNAIE

Code monnaie **EUR**



Formulaire à déposer en double exemplaire

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 20/09/2022 et clos le 31/08/2023 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SARL 2 FH TRANSPORTS Adresse du siège social: SIRET 91949074800010 Mél: Adresse du principal établissement: 35 RUE KAHL AM MAIN 38090 VILLEFONTAINE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15% 17 995 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DACA (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SARL BH EXPERTISE 53 RUE GEORGES COURTELIN 69100 VILLEURBANNE Nom et adresse du conseil:

Tél: Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné Date: 11/01/2024 Lieu: VILLEURBANNE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné Qualité et nom du signataire: MR BODAR PRESIDENT

Signature Certifié conforme par le Gérant

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2023
Cocher la case si néant

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

SARL 2FH TRANSPORTS
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €uros
Siège social : 35 rue Kahl am Main
38090 VILLEFONTAINE
RCS N° 919 490 748

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE

Du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 21 juin à onze heures

Les associés de La **SARL '2FH TRANSPORT'**, société à responsabilité limitée au capital de **4 000 €uros**, divisé en 80 parts de **50 €uros** chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Sont présents :

- **Mr HADDAR AGHILES**, gérant associé propriétaire de de quarante et une parts sociales. ci **41**
- **Mr HADDAR HALIM**, associé, propriétaire de de trente-neuf parts sociales, ci **39**
- TOTAL égal au nombre de parts composant le capital de quatre-vingt parts, ci **80**

Mr HADDAR AGHILES préside la séance en qualité de gérant

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le **31 aout 2023**,
- Quitus au Gérant,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes afférents à l'exercice clos le **31 aout 2023**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide l'affectation du résultat déficitaire de **15 118** Euros comme suit :

- ✓ **400 Euros en réserve légale**
- ✓ **14 718 € en report à nouveau**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce l'assemblée générale prend acte qu'aucune convention de la nature de celles visées aux dits articles n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DU PROCES VERBAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par tous les associés.

Mr HADDAR AGHILES



Mr HADDAR HALIM

